

Extrait du Investig'Action

<http://michelcollon.info/Au-Mali-une-lutte-anti-terroriste.html>

Au Mali, une lutte anti-terroriste en trompe-l'oeil

- Français - Analyses et témoignages - Afrique -

Date de mise en ligne : mercredi 6 février 2013

Auteur(s) : Gregory Mauzé

Le soutien à l'opération militaire française déclenchée le 11 janvier 2013 au Mali a fait l'objet d'un certain consensus, tant à l'échelle internationale qu'au sein de l'Hexagone. L'argument de la menace terroriste, ressassé par le président Hollande et repris à l'envi par les principaux médias pour justifier cette implication directe offre pourtant une grille de lecture trop simple du conflit, qui risque d'en occulter les réels enjeux.



Revenue au goÿ½t du jour avec les attentats du 11 septembre 2001, la « métaphore de la bombe à retardement » décrit une situation d'extrême-tension dans laquelle la nécessité impérieuse de prévenir une menace imminente permet de justifier le recours à des mesures contestables. Cet argument fut notoirement mobilisé par les officiels de l'administration Bush pour légitimer les actes de torture dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme », l'urgence s'avérant un prétexte implacable pour ne pas questionner les aspects légaux, moraux ou éthiques de ces moyens d'exceptions.

Toutes proportions gardées, les motifs invoqués pour justifier l'opération Serval présentent certaines similitudes avec ce procédé. L'imminence supposée d'une offensive éclair des groupes islamistes sur Bamako et l'urgence d'agir au plus vite pour empêcher le basculement de l'entièreté du Mali sous domination de groupes terroristes ont en effet servi d'argument imparable pour légitimer cette implication directe de l'armée française dans ce conflit. Belle opportunité pour les autorités hexagonales, ainsi dispensées de fournir un surcroît d'explications sur une intervention qui soulève pourtant de nombreuses interrogations.

Une situation de crise opportune.

A la faveur de troubles politiques internes au Mali – avec notamment le renversement le 22 mars du président Amadou Toumani Touré, et l'arrivée au pouvoir d'une junte militaire aussitôt boycottée par les Etats occidentaux et africains – et de la désorganisation patente de l'armée régulière, une coalition hétéroclite rassemblant salafistes et indépendantistes touareg était parvenue début 2012 à prendre le contrôle du Nord du pays. S'appuyant sur les ressentiments des populations arabo-berbères (parmi lesquels les Touaregs sont minoritaires) du Nord envers le Sud (qui regroupe 90% de la population, et concentre l'essentiel de l'appareil productif et des centres de décisions politiques et économiques), ces derniers avaient du même coup proclamé l'indépendance du berceau historique des Touaregs, l'Azawad, amputant le Mali de 60% de son territoire.

Les Touaregs laïcs du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) avaient ensuite été rapidement chassés par les fondamentalistes radicaux d'Al Qaida au Maghreb islamique (AQMI, largement composé de non-Maliens), du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO, scission d'AQMI, qui lui reprochait d'être trop focalisé sur l'Afrique du Nord) et d'Ançar Dine, composé de Touaregs locaux qui aspirent à transformer l'ensemble du Mali en un Etat islamique¹. Si ces trois groupes salafistes (qui ont respectivement pris le contrôle de Tombouctou, Gao et Kidal, les principales agglomérations du Nord) n'ont pas lésiné sur les moyens pour imposer leur joug aux populations locales – majoritairement adeptes d'un islam modéré (le « soufisme ») et donc peu réceptifs à une application rigoriste de la charia – Ançar Dine a dans un premier temps joué la carte de la tempérance au niveau diplomatique, en se montrant ouvert aux négociations avec Bamako pilotées par la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Il est vrai que la prise par Ançar Dine le 10 janvier 2013 de la ville de Konna (Mali du Sud, près de la frontière avec la région sécessionniste), considérée comme un verrou stratégique vers la capitale malienne constituait un réel motif d'inquiétude et témoignait du peu de crédit à apporter au groupe salafiste, qui s'étaient engagés trois semaines plus tôt à cesser les hostilités. En revanche, on peut raisonnablement douter de la capacité des djihadistes (estimés à quelques milliers) de s'assurer du contrôle de la partie sud du pays, où la population leur est largement hostile². La rapidité d'intervention des troupes françaises et les importants moyens des services de renseignements français et américains³ dans le pays laissent également planer le doute sur le caractère inattendu de l'attaque. L'argument de l'urgence semble d'autant plus contestable qu'aussitôt les premières frappes effectuées et les objectifs à court terme atteints, les troupes françaises s'orientaient vers une extension des opérations au Mali du Nord. En présentant les événements comme une situation de crise, les officiels français conservent prudemment l'ambiguïté quant à la nature, à la durée et aux objectifs politiques de cette guerre⁴.

Une intervention légale ?

Zone d'ombre parmi d'autres, la légalité de cette intervention fait débat. Les autorités françaises ont ainsi usé de différents registres de légitimation, parfois sans grande cohérence. Dans son allocution du 11 janvier, le président François Hollande a pris soin d'inscrire l'intervention française dans un cadre légal, insistant d'une part sur le consentement de l'Etat malien, d'autre part sur l'adéquation de l'opération Serval avec les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Il est vrai qu'à la différence des interventions de 2001 en Afghanistan et de 2011 en Libye, la France agit ici à la demande du gouvernement malien. Si, comme le relève la chercheuse au GRIP Bérangère Rouppert⁵, la légitimité de l'impopulaire président Dioucounda Traoré – imposé par la CEDEAO à la junte militaire et en poste depuis avril 2012, alors que la constitution malienne proscrit le maintien d'un gouvernement intérimaire au-delà de 40 jours – pose question, celui-ci n'en demeure pas moins le dépositaire de la souveraineté nationale, et l'appel à la France serait donc légal d'un point de vue strictement juridique.

On peut par contre s'interroger sur la conformité de cette intervention avec la souveraineté populaire des Maliens⁶. *« Alors qu'elle permettait jadis d'intervenir militairement à la demande du gouvernement en exercice, la doctrine⁷ en droit international a évolué, et considère désormais que même avec l'accord de l'Etat souverain, l'implication d'un pays tiers dans un conflit interne est contraire à l'indépendance nationale »*, souligne le juriste Olivier Corten. Une évolution non dénuée de fondement, quand on sait la longue liste des opérations militaires occidentales intervenues à la demande de gouvernements fantoches, qui n'hésitaient pas à brader les ressources nationales contre les intérêts de leur population pour se maintenir au pouvoir². Ainsi, même s'il s'agit de soutenir le gouvernement de fait, intervenir dans un conflit interne peut être considéré comme contraire au droit des peuples à s'autodéterminer sans ingérence extérieure.

Conscients de cet aspect, les gouvernements français et maliens ont pris soin de présenter le conflit comme un acte de légitime défense contre une agression, insistant sur le caractère international de la rébellion⁸. Un argument pour le moins contestable : si les Touaregs du MNLA ont apporté leur soutien aux frappes françaises, les groupes islamistes sont constitués en grande partie de combattants maliens, ce qui rapproche davantage la situation d'un conflit interne que d'une agression extérieure. En outre, l'article 51 de la charte de l'ONU qui prévoit la légitime défense concerne les cas d'agression de la part d'un autre Etat, ce qui ne correspond pas à la situation malienne (sauf à considérer l'Azawad comme un Etat, ce que personne n'a pour l'heure accepté).

La prétention française à inscrire l'opération Serval dans le cadre des normes onusiennes porte, elle aussi, à controverse. Principal document sur lequel se fonde l'intervention, la résolution 2085 du Conseil de Sécurité adoptée à l'unanimité le 22 décembre 2012 prévoyait le déploiement d'une Mission Internationale de Soutien au Mali sous commandement Africain (MISMA) sous la conduite de la CEDEAO, et appelait les Etats à faciliter le déploiement de cette dernière, qui devait être complémentaire à un dialogue politique portant sur le statut de l'Azawad⁹. La France outrepassait nettement la lettre, voire l'esprit de la résolution, puisqu'en choisissant d'agir dans un cadre bilatéral avec les autorités maliennes, elle court-circuite la MISMA, et contribue à amalgamer la question du terrorisme à celle de l'indépendance du territoire du Nord¹⁰. Comme le note Bérangère Rouppert¹¹, le déploiement précipité de la force internationale africaine dans les jours qui ont suivi témoigne davantage d'un souci de légitimation a posteriori, visant à ne pas laisser l'ancienne puissance coloniale en première ligne¹².

Une mosaïque d'intérêts occultés.

Si la rupture du cessez-le-feu et la reprise des hostilités par Ançar Dine, qui accusait l'armée malienne de recruter subrepticement des mercenaires en vue d'une reconquête militaire de l'Azawad¹³, laissait peu de chance à une solution politique, il faut noter que la France privilégiait l'option militaire de longue date. Elle s'opposait notamment à l'Algérie qui, dans le même esprit que les médiateurs nigérian et burkinabé de la CEDEAO, entendait profiter de la période précédant le déploiement de la MISMA (initialement prévu fin septembre 2013) pour relancer les négociations, notamment en encourageant les composantes touarègues de la rébellion (MNLA et surtout Ançar Dine) à rompre avec les djihadistes internationaux d'AQMI et du MUJAO¹⁴. Pointant les risques humanitaires, le secrétaire général des Nations-Unies Ban Ki-Moon s'était, jusqu'à l'offensive d'Ançar Dine sur Konna, lui aussi montré critique sur l'éventualité d'une intervention précipitée¹⁵. L'engouement français pour une posture martiale s'explique en réalité par les intérêts économiques dans la région, qui contrairement à ce que martèle Paris, sont colossaux.

Avec un cadre économique libéral imposé par les institutions financières internationales dans les années 1990, le Mali constitue un terrain favorable pour les sociétés transnationales. Le nombre d'entreprises françaises présentes est cependant relativement modeste – une cinquantaine, dont le géant Bouygue¹⁶ – et, bien que le Mali soit le troisième producteur d'or en Afrique, les prospections pour exploiter les sites de gaz, de pétrole, de phosphates et de cuivre se sont avérées décevantes. Plutôt que ses richesses intérieures, c'est davantage l'emplacement géographique du Mali qui fait de son contrôle un atout stratégique majeur : le pays occupe en effet une position centrale dans le Sahel, un espace semi-désertique grand comme l'Europe dont le contrôle constitue un défi depuis le tracé artificiel des frontières africaines lors de la décolonisation. Cette région a vu son potentiel déstabilisateur accru ces dernières années par l'apparition de différents groupes armés, l'essor de trafics en tout genre et la non-résolution de la question touarègue (v. *Infra*), qui, après la chute du régime du Colonel Kadhafi, a pris une tournure nouvelle avec le retour en masse de combattants nomades armés et entraînés par le guide libyen, pour qui ils servaient de mercenaires¹⁷.

Ainsi, si les intérêts fondamentaux de la France ne sont pas menacés par la déstabilisation du Mali en tant que telle, son basculement sous la domination de forces politiques qui lui seraient hostiles pourrait faire tache d'huile, et gagner des pays aux enjeux autrement plus essentiels pour un grand nombre d'entreprises multinationales. « *Les sous-sols de la région sont riches en bassin miniers, gazifères et pétrolifères transfrontaliers* », explique Raf Custers, chercheur au Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative (Gresea) spécialisé dans l'industrie extractive. En particulier, le Niger voisin, également aux prises avec une rébellion touarègue, fournit 50% de l'uranium utilisé dans l'hexagone¹⁸. Afin de sécuriser l'approvisionnement du précieux minerai dont le contrôle relève de la plus haute importance, les forces spéciales françaises se sont de façon surprenante déployées le 23 janvier sur les sites miniers de son principal exploitant au Niger, Areva, où trois travailleurs français avaient été enlevés par AQMI en 2010¹⁹. La compagnie y réalise de plantureux bénéfices, au prix d'une exploitation sans merci des travailleurs locaux, et d'un faible retour pour l'Etat nigérien (à qui elle achète l'Uranium à 80 € le kilo, le tiers de son cours mondial) qui contribue à maintenir celui-ci dans la liste des pays les plus pauvres de la planète²⁰.

L'étroite imbrication des intérêts étrangers dans cette région explique l'accueil globalement favorable réservé à l'intervention française par la plupart des Etats, qui partagent le même souci de stabilisation du Sahel. L'important soutien américain apporté à la France en termes logistiques et de renseignements doit être compris à la lumière de ses impératifs stratégiques régionaux. Le commandement unifié des Etats-Unis pour l'Afrique (Africom), créé en 2007 et entré en fonction en 2008, vise notamment à sécuriser les approvisionnements énergétiques et à contrer l'influence croissante de la Chine sur le continent noir [21](#). Le soutien mesuré apporté à l'opération par la Russie et la Chine s'explique également par leurs intérêts dans la région : à travers sa compagnie Gazprom, la première a obtenu en 2011 l'accord du Niger pour la recherche et l'exploitation d'uranium. La seconde, quant à elle, dispose d'entreprises dans tous les pays du Sahel [22](#).

Dans ce contexte, que reste-t-il du discours de François Hollande prononcé en octobre 2012 à Dakar ? Le chef de l'Etat y avait en effet appelé à mettre fin à la « Françafrique » : ce mécanisme hérité de la décolonisation qui consistait à maintenir des relations commerciales et politiques préférentielles en échange d'un soutien militaire et économique à des régimes souvent peu démocratiques. Le déroulement de l'opération Serval évoque pourtant à s'y méprendre les vieilles pratiques tant décriées : les premières frappes ont été effectuées par des avions de chasse déployés au Tchad dans le cadre du dispositif français « épervier » [23](#), en activité depuis 1986 et accusé de contribuer à maintenir le régime controversé du président Idriss Déby, en poste depuis 1991 et particulièrement critiqué par les associations de défense des droits de l'homme. « *Les déclarations du président à Dakar ne visaient en réalité que les réseaux d'influence para-légaux entre élites françaises et élites africaines, l'aspect le plus visible de la françafrique* », analyse Eric Remacle, professeur d'histoire des relations internationales à l'ULB. « *Il ne s'agissait en aucun cas de remettre en cause le partenariat privilégié entre la France et les chefs d'Etat africains.* »

Pour des raisons tant internes que diplomatiques, l'exécutif français semble s'être accordé pour éluder soigneusement la question des motivations stratégiques et économiques de cette guerre. Et le « désintéressement » de compléter l'« urgence » et la « légitimité » dans le trio de tête du vocabulaire choisi pour justifier l'intervention. Ces maîtres-mots de la communication officielle sont par ailleurs très mollement questionnés par les principaux médias français, peu disposés à écorner outre mesure le *storytelling* si fédérateur de la « guerre juste » contre le terrorisme, et qui semblent avoir du mal à prendre la distance nécessaire pour poser les vraies questions [24](#). Entre autre manifestation de cette omerta, on notera la cocasse passe d'arme entre le ministre français Bernard Cazeneuve et Gunther Krichbaum, président de la Commission des Affaires européennes au parlement allemand sur France Inter : visiblement peu familier de la lecture du conflit qui domine outre-rhin, ce dernier affirma comprendre la détermination française à sécuriser son approvisionnement d'Uranium au Niger, suscitant la gêne du journaliste et du ministre. « *Nous sommes intervenus au Mali pour combattre la menace terroriste, et nous n'avons aucun intérêt économique* », corrigea promptement M. Cazeneuve, embarrassé par cette déconstruction si soudaine du discours officiel [25](#).

La lutte anti-terroriste élude la question touarègue.

Par ailleurs, la lecture quasiment exclusive de ce conflit à travers le prisme du terrorisme risque d'occulter la

question de l'indépendance de l'Azawad comme manifestation des revendications des Touaregs (et plus globalement des habitants du Nord) à l'auto-détermination, pourtant au cœur du problème. Réfractaire aux diverses tentatives de soumission et de contrôle de la part de l'Etat central, ce peuple commerçant et nomade qui s'est toujours joué des frontières fut largement marginalisé par l'administration coloniale française, qui appuyait son pouvoir sur les élites urbaines du Sud. Après l'indépendance, la relative indifférence se transforma en hostilité croissante : les tentatives de contrôle administratif et les politiques de sédentarisation forcée furent très mal vécues par les populations nomades, qui refusaient de devenir des citoyens de seconde zone. Les terribles sécheresses des années '70 et '80, la déstructuration des modes de vie traditionnels (résultant notamment du déclin du commerce caravanier) et la sévère répression du soulèvement de 1962 accentuèrent le mécontentement. Si l'idée d'un Etat touareg au Mali du Nord date de 1958, les revendications de sa population et des mouvements armés n'ont, jusqu'au soulèvement de 2012, jamais considéré l'indépendance comme une fin en soi : au gré des révoltes et des rebellions, il s'agissait principalement de réclamer une meilleure prise en considération de la part du Sud.

A l'issue d'une nouvelle phase de guérilla, un accord fut signé en 1991 entre le pouvoir et la rébellion touarègue. Cet accord, par lequel Bamako s'engageait à allouer des moyens supplémentaires pour le développement de l'Azawad et à une meilleure inclusion de sa population ne fut que partiellement respecté, contribuant ainsi à l'affirmation de la revendication nationale et à la reprise des hostilités à partir de 2006²⁶. Les transferts vers le Nord furent par ailleurs mal acceptés par la population du Sud, elle-même victime de graves problèmes de pauvreté. Dans ce contexte, la perpétuation de la déliquescence sociale au Nord s'avéra un terrain fertile pour les groupes salafistes, qui, avec une certaine complaisance de Bamako, assumèrent de plus en plus les fonctions délaissées par l'Etat. La place croissante de ces derniers ne devrait cependant pas être sur-interprétée, leur enracinement progressif ces dernières années constituant davantage le fait de phénomènes opportunistes – générés en partie par les importants moyens financiers dont ils disposent, en provenance notamment du Qatar²⁷ – que d'une tendance lourde à la radicalisation religieuse des populations du Nord²⁸. La déclaration d'indépendance de l'Azawad et l'essor du fondamentalisme musulman ne doivent dès lors être interprétés que comme des conséquences du sous-développement chronique de cette région et de ses implications pour sa population.

L'association incorrecte entre terroristes, islamistes et Touaregs a déjà commencé à montrer ses effets dévastateurs : depuis la libération par les troupes françaises de villes occupées par Ançar Dine, les témoignages de massacre d'habitants du Nord indûment accusés d'avoir soutenu les salafistes se multiplient²⁹. Le risque d'un tournant ethnique à cette guerre n'est donc pas à exclure, avec des conséquences dramatiques pour les populations arabo-berbères, qui font l'objet d'un fort ressentiment de la part de l'armée malienne. En outre, cet amalgame contribue à délégitimer les revendications d'inclusions sociales, politiques et économiques des habitants du territoire septentrional.

Vers un dialogue entre Paris et les islamistes ?

Dans ce contexte trouble, quelle sera l'attitude adoptée à long terme par Paris ? Si son objectif prioritaire reste

d'assurer la stabilité régionale, les moyens mis en œuvre pour y parvenir dépendront des évolutions sur le terrain, difficiles à prévoir à l'heure actuelle. Bien qu'il s'agisse dans un premier temps d'affaiblir au maximum les combattants rebelles, il n'est pas certain qu'elle se lancera, comme le souhaite Bamako, dans une stratégie contre-insurrectionnelle de longue haleine qui permettrait à cette dernière de recouvrer durablement son intégrité territoriale. La France a en effet peu intérêt à déployer d'énormes moyens pour contrôler ce territoire vaste et déshérité. Les risques d'enlèvement sont par ailleurs réels si, avec le temps, l'opération était de plus en plus perçue comme d'inspiration néocoloniale³⁰. Des négociations avec certains acteurs du Nord portant sur un statut particulier de l'Azawad semblent donc inévitables.

Paradoxalement, Paris pourrait privilégier un dialogue avec les groupes qui menacent le plus leurs intérêts, à savoir les salafistes. Bien que ceux-ci soient peu représentatifs des populations du Mali du Nord, ce sont eux et non les mouvements de revendications nationales qui sont les plus à même d'assurer un contrôle effectif du terrain et qui représentent le plus grand danger. « *Lors des négociations de paix, ce sont souvent les groupes au plus haut potentiel de nuisance qui sont considérés comme les interlocuteurs prioritaires* », explique Eric Remacle. La consigne³¹ donnée par l'Elysée de proscrire le terme « islamistes » pour désigner les combattants ennemis (dès lors systématiquement qualifiés de « terroristes »), pourrait ainsi témoigner du souci de ne pas rompre totalement les ponts avec d'éventuels partenaires de négociations. Les intérêts français pourraient donc s'accommoder de l'établissement d'un état semi-autonome dirigé par des islamistes non liés au terrorisme international, qui renonceraient en échange à instaurer la charia sur l'entièreté du Mali. Cette solution laisserait cependant largement de côté la question du sous-développement de l'Azawad, qui resterait dès lors un terreau favorable au recrutement de djihadistes hostiles à la France.

L'avenir dépendra également de la capacité du MNLA à se réinsérer sur la scène. Marginalisé depuis son échec à s'imposer face aux islamistes sur le terrain après la proclamation d'indépendance, ce dernier tente, en jouant la carte du rempart laïque contre l'islamisme, de redevenir un acteur avec lequel il faut compter³². Le mouvement a ainsi apporté un soutien critique à l'armée française dès le début de l'opération Serval, accordant donc la priorité au refoulement des groupes salafistes. Il a également donné des signes d'ouverture en renonçant aux revendications indépendantistes au profit de l'auto-détermination dans le cadre du maintien de la souveraineté de l'Etat malien³³. Bien que les observateurs doutent de ses capacités militaires, le MNLA pourrait, s'il parvenait à s'imposer comme un acteur légitime – ce qui est loin d'être acquis dans la mesure où il est honni au Sud, où il est largement jugé responsable de la crise actuelle – apporter aux français une caution utile en cas d'un prolongement des opérations. Le retour du mouvement (qui bien que constitué de touarègues, refuse une lecture ethnique ou religieuse du conflit et se veut le représentant de tous les habitants de l'Azawad³⁴) à la table des négociations aurait par ailleurs le mérite de mettre à l'agenda la question du développement et de l'inclusion du Nord comme alternative à la sécession.

Il semble toutefois illusoire de penser que la stabilisation durable du Mali soit possible sans prendre en compte la situation socio-économique dans l'ensemble de la région. De fait, l'endigement du fondamentalisme ne pourra être couronné de succès sur le long terme si l'on ne s'attaque pas à sa source : la misère sociale. Cela implique de relégitimer l'Etat dans les domaines où celui-ci ne réponds plus aux besoins de ses citoyens. Cet objectif ne peut être atteint sans une démocratisation des structures sociales, économiques et politiques de ces pays, parmi les plus pauvres et inégalitaires au monde. Cela passe par une meilleure répartition interne des richesses, mais également par une redéfinition du rôle des multinationales (majoritairement occidentales) présentes sur place, dont la faible

contribution financière au regard des bénéfices réalisés génère des implications dramatiques sur le sous-développement économique et social³⁵. Toute solution qui viendrait tarir dans la durée le flux de djihadistes passe donc par une révision sur une base plus égalitaire du partenariat entre les Etats périphériques et les acteurs qui occupent une position centrale dans l'économie mondiale. A la vue de la myriade d'intérêts économiques que viendrait contrarier cette dynamique, il est néanmoins peu probable que ces derniers y souscriront.

**Les citations non-référencées sont tirées d'entretiens avec leurs auteurs.*

Notes

¹- Wallerstein, Immanuel, *"Le Mali : le prochain Afghanistan ?"*, 28 novembre 2012, medelu.org.

²- Leymarie, Philippe, *"La guerre du « Sahelistan » aura-t-elle lieu ?"*, Le Monde diplomatique, janvier 2013.

³- *"Les services du renseignement américain aident la France au Mali "*, 22 janvier 2013, maliactu.net.

⁴- *"La France de plus en plus ambitieuse au Mali"*, 21 janvier 2013, arcinfo.ch.

⁵- Rouppert, Bérangère, *"L'étonnant consensus autour de l'intervention française au Mali"*, Note d'Analyse du GRIP, 15 janvier 2013, Bruxelles.

⁶- La souveraineté nationale consiste pour une Nation à ne pas subir d'ingérences extérieures. La souveraineté populaire renvoie quant à elle au droit des peuples à choisir leur forme de gouvernement et leurs dirigeants.

⁷- En droit international, la doctrine consiste en l'interprétation de la coutume, qui est définie comme une pratique répétée de règles non-écrites par des Etats, qui devient de fait une importante source de droit.

⁸- Collin, Jean-Marie, *"Questions sur le Mali à Bérangère Rouppert, chercheur au GRIP"*, 16 janvier 2013, alternatives-economiques.fr.

[9](#)- Conseil de sécurité de l'ONU, "*Le Conseil de sécurité autorise le déploiement d'une force internationale au Mali*", CS/10870, 20 décembre 2012, un.org.

[10](#)- Leymarie, Philippe, "*Mali : questions sur une intervention*", 14 janvier 2013, blog.mondediplo.net.

[11](#)- Rouppert, Bérangère, *loc.cit.*

[12](#)- Hofnung, Thomas, "*Les pays d'Afrique de l'Ouest sur le pied de guerre mais sans moyens*", 20 janvier 2013, liberation.fr.

[13](#)- Olivier Matthieu, "*Nord-Mali : Ansar Eddine renonce à cesser les hostilités et fustige "le mépris" de Bamako*", 3 janvier 2013, jeuneafrique.com.

[14](#)- Benchiba, Lakhdar, "*Ce qu'en pense Alger*", Le Monde diplomatique, janvier 2013.

[15](#)- "*Ban Ki-moon réservé sur un soutien de l'ONU à l'opération militaire au Mali*", 23 janvier 2013, rfi.fr.

[16](#)- Berkouk, Safia, "*Financement, intérêts, lutte d'influence : les enjeux économiques de la guerre au Mali*", El Watan, 21 janvier 2013.

[17](#)- Leymarie, Philippe, "*Comment le Sahel est devenu une poudrière*", Le Monde diplomatique, avril 2012.

[18](#)- Ribadeau Dumas, Laurent, "*Philippe Leymarie sur les causes de la guerre au Mali*", 18 janvier 2013, geopolis.francetvinfo.fr.

[19](#)- Guisnel, Jean, "*Niger : les forces spéciales protégeront les mines d'uranium d'Areva*", 23 janvier 2013, lepoint.fr

[20](#)- "*L'uranium du Niger, toujours bon à piller*", 28 août 2007, gresea.be.

[21](#)- Henningsen, Patrick, "*Mali : US Africa Command (AFRICOM) Prepares for Another "Humanitarian" Military Intervention ?*", 12 octobre 2012, globalresearch.org.

[22](#)- Ribadeau Dumas, Laurent, *loc.cit.*

[23-](#) "Hollande : « La France n'a pas vocation à rester au Mali »", 15 janvier 2013, liberation.fr.

[24-](#) Armati, Lucas, Dassonville, Aude, Senejoux, Richard et Tesquet, Olivier, "Guerre au Mali : comment s'en tirent les médias français ?", 24 janvier 2013, telerama.fr.

[25-](#) Schneidermann, Daniel, "Berlin-Bamako : les bons mots font les bons amis", 22 janvier 2013, rue89.com.
Emission disponible sur <http://www.franceinter.fr/player/re...> [<http://www.franceinter.fr/player/reecouter?play=546699>].

[26-](#) De Santis, Gaël, "Pierre Boilley : « Il faut distinguer les terroristes des indépendantistes touaregs » ", L'humanité, 15 janvier 2013.

[27-](#) "'Notre ami du Qatar' finance les islamistes du Mali", Le Canard enchaîné, 6 juin 2012.

[28-](#) De Santis, Gaël, *loc.cit.*

[29-](#) Remy, Jean-Philippe, "Dans Gao libérée, désolation et règlements de comptes", Le Monde, 30 janvier 2013

[30-](#) Rouppert, Bérangère, *loc.cit.*

[31-](#) "L'Elysée a ordonné de ne pas parler d'islamistes", 18 janvier 2013, arretsurimages.net

[32-](#) Berthemet, Tanguy et Oberlé, Thierry, "Le MNLA tente de revenir dans le jeu malien", 22 janvier 2013, lefigaro.fr

[33-](#) "Mali : de la sécession à l'autodétermination, la nouvelle stratégie du MNLA", 10 octobre 2012, rfi.fr.

[34-](#) Bouzeghrane, Nadja, "Situation au sahel : le MNLA met en garde contre un embrasement régional incluant le Niger", El Watan, 27 janvier 2013.

[35-](#) Selon le Tax Justice Network, les différents mécanismes d'évasion fiscale mis en place par ces dernières génère en Afrique subsaharienne un manque à gagner de 30% du PIB. Tax Justice Network for Africa, "Pillage de l'Afrique : faits et chiffres", in Alternatives Sud Vol. 14, "Evasion fiscale et pauvreté, points de vue du sud", Centre tricontinentale et Syllepse, 2007, Paris.

Source : [acjj.be](http://www.acjj.be/publications/nos-analyses/au-mali-une-lutte-anti-terroriste.html) [http://www.acjj.be/publications/nos-analyses/au-mali-une-lutte-anti-terroriste.html]